MAIRIE
DE
SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRÉNÉES

JMB/RP

N° 2026 - 185

OBJET

EQUIPEMENT EN GILET PARE-BALLES DE LA POLICE MUNICIPALE

DEMANDE DE SUBVENTION FIPD 2027

Nombre de membres ayant assisté à la séance : **12**
+ 3 procurations

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie le 16 octobre 2026 selon le relevé de décisions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-six**, le **quinze octobre,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Manuel BERNIA, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Madame Edwige MIEYAN à Madame Sabrina PONS
Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Manuel BERNIA
Procuration de Monsieur Yorick SOHM à Madame Ombeline PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **douze** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur, Ombeline PEREZ, Maire,

Je vous présente le projet d'équipement en gilet pare-balles de la Police Municipale consécutivement à un recrutement récent.

Afin de réaliser cette opération, je vous propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.

Le plan de financement prévisionnel relatif à ce dossier se décompose ainsi qu'il suit :

- Coût d'objectif :	729,87 € € HT (875,84 € TTC)
- Financement :	
Etat : FIPD 2027	250,00 € (34,25 %)
Autofinancement	479,87 € (65,75 %)

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le projet d'équipement en gilet pare-balles de la Police Municipale ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'établit à 729,87 € HT et de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.
- De charger Madame le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de ce dossier et de lui donner tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 15 octobre 2026

MAIRIE de SAINT-LARY-SOULAN (65)

Le Maire,

Ombeline PEREZ

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20261015-DEL-2026-185-DE
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026